

Image not found or type unknown



Ordonnance en la forme des référés

Par **tibby38**, le **23/05/2009** à **10:44**

Bonjour, rnrnordonnance en la forme rendue par le tgi de grenoble (38) qui stipule: rnl la décision insusceptible d'appel sera rendue en dernier ressort rnde plus ds les motofs il est ecrit les parties préalablement avisées contradictoirement et en dernier ressort la présente étant d'exécution rnrnprovisosirernr que signifie tout ceci , que dosi je faire rnrnmerci de votre réponse rnrnB.GERFAND